

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIÈRE DU 21/09/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent représenté</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la réunion

BERTHELEMY Claudine

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Approbation de l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation de la mairie

Suite à un audit énergétique réalisé en 2020, il a été décidé d'engager une opération de rénovation énergétique de la mairie de La Guyonnaise. Un groupement de maîtrise d'œuvre constitué du cabinet Interstices (architecte), de la SARL Ecobat (économiste de la construction), de la SAS AREST (bureau d'étude structure) et de la SAS PICARD-JORE a été désignée pour la réalisation des études et le suivi des travaux de cette opération.

Les travaux portent d'abord sur l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (remplacement du système de chauffage et de ventilation, optimisation des sources d'éclairage et renforcement ponctuel de l'isolation du plafond), puis sur le rafraîchissement du bâtiment. Le projet comporte aussi la création d'un sas d'entrée, d'une passerelle extérieure desservant la salle du conseil et le réaménagement intérieur des locaux.

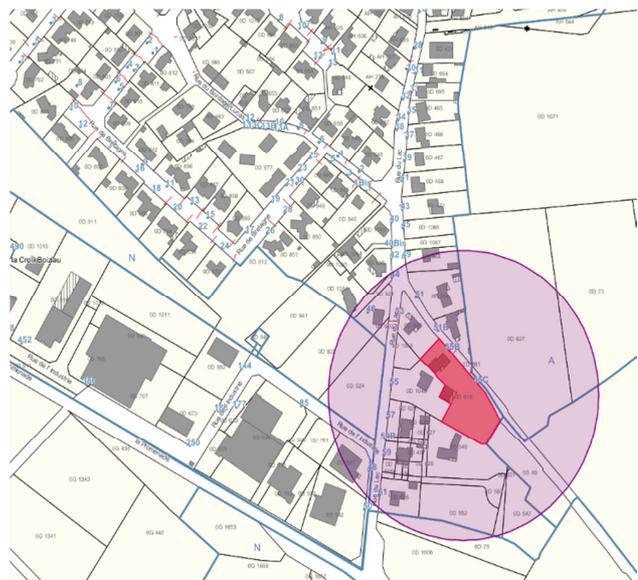
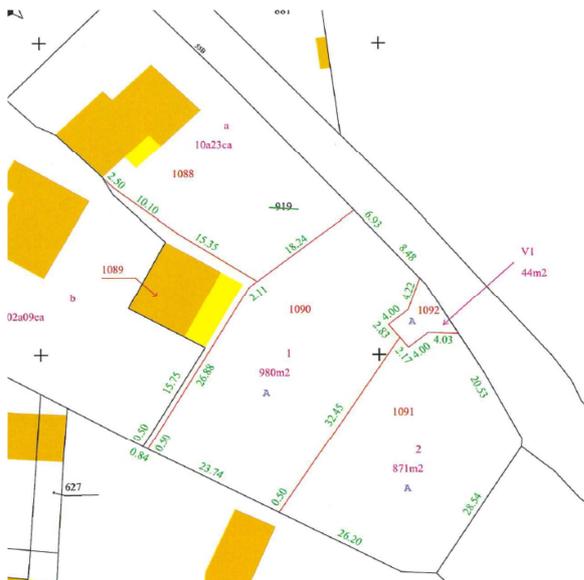
Au stade de l'avant-projet sommaire, le montant des travaux (hors mobilier et travaux de sécurisation contre les intrusions) est estimé à 258 609,07 € HT.

3. Acquisition foncière d'une parcelle, rue du Lac

Dans le cadre d'un projet de création de deux lots à bâtir portés par un privé et destiné à la construction de deux maisons d'habitations individuelles situées Rue du Lac à La Guyonnière, un aménagement doit être réalisé afin d'assurer le retournement de véhicules dans le cadre de la protection incendie.

Ces deux lots ont fait l'objet d'un permis d'aménager et de deux permis de construire.

Cet aménagement sera réalisé sur le domaine public de la commune et la réalisation du revêtement de voirie sera à la charge de la commune.



Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle appartenant aux Consorts BADREAU, cadastrée 107 section D numéro 1092 d'une contenance totale de 44 m², à l'euro symbolique.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU par voix pour, voix contre, abstention

Observations éventuelles :

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

4. Convention de servitude avec GrDF pour le passage d'une canalisation et de ses accessoires, place des Doves

Lors de la construction du pôle médical, paramédical, des locaux communaux et logements publics par l'immobilière PODELIHA à La Guyonnière, une canalisation de gaz a été déplacée sur le domaine public, Place des Doves.

Il convient de constituer une servitude relative à l'implantation de cette canalisation de gaz et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée 107 section AH numéro 940 et appartenant à la commune déléguée de La Guyonnière.

Conseil communal de LA GUYONNIERE

